

Yaoundé, le

COMMUNIQUE

N°~~000~~/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL DU 27.12.2024

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2024L du 26/11/2024 pour le recrutement d'une compagnie en vue de la souscription d'une police d'assurance automobile complémentaire par la CAMTEL sur toute l'étendue du territoire.

FINANCEMENT : Budget CAMTEL, Exercices 2024 et suivant.

Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la consultation dont l'objet est susmentionné que la société **ZENITHE INSURANCE** est déclarée attributaire du marché relatif à ladite consultation pour un montant de **deux cent trente-huit millions six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (238 628 498) francs CFA TTC et un délai d'exécution de douze (12) mois.**

La société retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attache avec le Chef service des Approvisionnements Gestion niveau 2 des Services Rattachés, porte 603, au 6^{ème} étage de l'immeuble Siège CAMTEL pour la suite de la procédure.

Les offres des candidats non retenus ont été rejetées pour les motifs suivants :

N°	Raison sociale	Motif de rejet
1	ACTIVÀ ASSURANCES	Caution non timbrée
2	ALLIANZ	Caution de soumission non timbrée et non conforme au modèle du DAO
3	ATLANTIQUE ASSURANCES	Non production au-delà de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) et pour caution non timbrée
4	SAAR ASSURANCES	Note inférieure à 75% de oui, soit 06/08 critères sur l'évaluation des critères essentiels et non-conformité de plus de 2 profils de personnel sur les 7 requis.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés.

Passé ce délai, ces offres seront détruites, sans qu'il ait lieu à réclamation.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Autres.

